

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d'examen Limité sur les états financiers
intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2025
conformément au référentiel IFRS**



Expert-Partners



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600
Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn

Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2025 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES S.A» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2025, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2025, un total bilan consolidé de **618 193 653 DT** et des capitaux propres consolidés-part du groupe de **331 462 189 DT** y compris le résultat consolidé-part du groupe s'élevant à **37 140 122 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe ENNAKL AUTOMOBILES** arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner



Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner

Tunis, le 17 septembre 2025.

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux -
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél : 71 236 344 / 71 750 200 - Fax : 71 767 083
MF : 1510225 M/A/M/000

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
CONSOLIDES -IFRS**

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2025

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| | | <i>Notes</i> | <i>30 juin 2025</i> | <i>31 décembre 2024</i> |
|---|----|--------------|---------------------|-------------------------|
| <u>Actifs</u> | | | | |
| Immobilisations incorporelles | A1 | | 429 946 | 784 778 |
| Immobilisations corporelles | A1 | | 75 231 934 | 73 385 447 |
| Immeubles de placement | A2 | | 7 025 352 | 7 038 597 |
| Droits d'utilisation | A1 | | 3 592 468 | 2 575 407 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG | A3 | | 131 982 919 | 113 573 176 |
| Actifs financiers au coût amorti | A4 | | 1 255 454 | 1 336 944 |
| Actifs d'impôt différé | P4 | | 1 489 016 | 1 432 611 |
| Actifs non courants | | | 221 007 090 | 200 126 960 |
| Stocks | A5 | | 169 594 549 | 153 364 172 |
| Créances clients | A6 | | 190 007 116 | 121 472 183 |
| Actifs financiers au coût amorti (CT) | A4 | | 908 986 | 508 985 |
| Autres actifs courants | A7 | | 9 018 287 | 10 705 875 |
| Liquidités et équivalents de liquidités | A8 | | 27 657 625 | 40 390 042 |
| Actifs courants | | | 397 186 564 | 326 441 257 |
| Total des actifs | | | 618 193 653 | 526 568 217 |

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Notes 30 juin 2025 31 décembre 2024

Capitaux propres

| | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| Capital social | | 30 000 000 | 30 000 000 |
| Réserves consolidées et AERG | | 264 322 067 | 225 040 546 |
| Résultat consolidé | | 37 140 122 | 47 295 305 |
| Total des capitaux propres consolidés | | 331 462 189 | 302 335 851 |
| Part des minoritaires dans les capitaux et les AERG | | 3 555 | 3 237 |
| Part des minoritaires dans le résultat | | 298 | 749 |
| Total des intérêts minoritaires | | 3 853 | 3 986 |

Passifs

| | | | |
|---|----|--------------------|--------------------|
| Emprunts | P1 | 1 086 968 | 1 875 136 |
| Obligations locatives | P1 | 4 246 591 | 3 001 962 |
| Provision pour indemnité de départ à la retraite | P2 | 524 102 | 462 679 |
| Provision pour risques et charges | P3 | 6 574 415 | 6 579 291 |
| Autres passifs non courants | | 122 199 | 203 665 |
| Passifs non courants | | 12 554 274 | 12 122 733 |
| Dettes fournisseurs | P5 | 196 071 776 | 154 841 022 |
| Passif d'impôt courant | P4 | 8 129 691 | 4 381 709 |
| Autres passifs courants | P6 | 10 559 837 | 15 256 076 |
| Emprunts et dettes financières | P1 | 57 979 889 | 35 940 475 |
| Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT) | P2 | 30 095 | 22 395 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | P7 | 1 402 049 | 1 663 970 |
| Passifs courants | | 274 173 337 | 212 105 647 |
| Total passifs | | 286 727 611 | 224 228 380 |
| Total des capitaux propres et passifs | | 618 193 653 | 526 568 217 |

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

| | <i>Notes</i> | 30 juin 2025 | 30 juin 2024 |
|--|--------------|---------------------|---------------------|
| Produits issus des contrats avec les clients | R-1 | 352 118 840 | 348 209 795 |
| Coûts des ventes | R-2 | (277 668 985) | (283 246 532) |
| Marge brute | | 74 449 854 | 64 963 263 |
| Frais de commercialisation et de distribution | R-3 | (14 893 533) | (12 953 477) |
| Charges administratives | R-4 | (19 893 161) | (20 033 928) |
| Autres produits | R-5 | 2 215 675 | 1 735 602 |
| Autres charges | R-6 | (121 262) | (938 086) |
| Résultat opérationnel | | 41 757 573 | 32 773 374 |
| Produits financiers | R-7 | 10 305 032 | 8 679 167 |
| Charges financières | R-8 | (1 034 015) | (3 622 010) |
| Résultat financier net | | 9 271 017 | 5 057 157 |
| Résultat avant impôt | | 51 028 591 | 37 830 531 |
| Charge d'impôt sur le résultat | P-4 | (13 888 171) | (10 143 789) |
| Résultat après impôt des activités poursuivies | | 37 140 420 | 27 686 742 |
| Résultat net de l'exercice | | 37 140 420 | 27 686 742 |
| Résultat consolidé de la période | | 37 140 122 | 27 686 440 |
| Part des minoritaires dans le résultat de la période | | 298 | 301 |
| <i>Résultat consolidé de base par action</i> | | <i>1,238</i> | <i>0,923</i> |
| <i>Résultat consolidé dilué par action</i> | | <i>1,238</i> | <i>0,923</i> |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG | C-1 | 18 409 759 | 25 109 304 |
| Ecart actuariel (AERG) | P-2 | (16 381) | 5 057 |
| Impôts sur les AERG | P-4 | (7 077) | (2 384) |
| Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt | | 18 386 300 | 25 111 977 |
| Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt | | 18 386 216 | 25 111 977 |
| Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt | | 84 | - |
| Résultat global de la période | | 55 526 720 | 52 798 719 |
| Résultat global de la période consolidé | | 55 526 338 | 52 798 417 |
| Part des minoritaires dans le résultat global de la période | | 382 | 301 |
| <i>Résultat global consolidé de base par action</i> | | <i>1,851</i> | <i>1,760</i> |
| <i>Résultat global consolidé dilué par action</i> | | <i>1,851</i> | <i>1,760</i> |

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

| | <u>30/06/2025</u> | <u>30/06/2024</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| <u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u> | | |
| Résultat avant impôt | 51 028 591 | 37 830 531 |
| <u>Ajustements pour :</u> | | |
| Amortissements & provisions nettes de reprises | 5 695 085 | (947 808) |
| Réglé amortissements cumulés | - | (5 000) |
| Indemnité de départ à la retraite | 52 742 | 43 851 |
| Plus ou moins-value sur instruments de couverture | (261 921) | 697 366 |
| Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles | (1 138 741) | (907 560) |
| Charge d'impôt courant et différé | (13 888 171) | (10 143 789) |
| Variation de l'impôt différé | (63 482) | 691 925 |
| Variation autres passifs non courants | (81 466) | 64 026 |
| Variation de l'impôt courant | 3 747 982 | (1 066 896) |
| Perte sur titres de participation AFCAR | - | 4 288 238 |
| Perte sur titres de participation ATTIJARI | 16 | - |
| <u>Variation du BFR :</u> | | |
| Variation des stocks | (17 157 381) | 11 511 045 |
| Variation des créances clients | (68 857 517) | (1 230 437) |
| Variation des autres actifs courants | 1 548 732 | (3 067 788) |
| Variation des dettes fournisseurs | 41 230 754 | 5 395 553 |
| Variation des autres passifs courants et non courants | (4 696 239) | 3 605 581 |
| Variation de l'obligation locative | 48 822 | (145 525) |
| <u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u> | (2 792 194) | 46 613 313 |
| <u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u> | | |
| Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations | (6 866 224) | (7 089 807) |
| Encaissements provenant de la cession d'immobilisations | 2 426 480 | 1 286 510 |
| Décassements affectés aux actifs financiers | (351 213) | (68 571) |
| <u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u> | (4 790 956) | (5 871 868) |
| <u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u> | | |
| Libération du capital des minoritaires | - | 450 |
| Décassements affectés à la distribution de dividendes | (26 400 515) | (2 100 000) |
| Encaissement sur emprunts et billets à ordre | 13 979 798 | 33 366 100 |
| Décaissement sur emprunts et billets à ordre | (22 954 229) | (30 512 332) |
| Encaissement/décaissement sur effets escomptés et non échus et obligations cautionnées | 30 225 678 | (18 440 812) |
| <u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u> | (5 149 268) | (17 686 594) |
| <u>Variations de la trésorerie</u> | (12 732 417) | 23 054 851 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période | 40 390 042 | 18 154 340 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période | 27 657 625 | 41 209 191 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| Désignations | Notes | Capital social | Réserves | Ecart de conversion | Autres éléments du résultat global | Résultat de l'exercice | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|--|-----------|-------------------|--------------------|---------------------|------------------------------------|------------------------|---|--------------------|
| Au 31/12/2022 | | 30 000 000 | 127 594 661 | - | 8 419 379 | 37 368 240 | 2 736 | 203 385 016 |
| Affectation résultat de l'exercice 2022 | | - | 37 368 240 | - | - | (37 368 240) | - | - |
| Variation des Autres éléments du résultat Global | | - | - | - | 26 982 377 | - | - | 26 982 377 |
| Variation de l'écart de conversion | | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | | - | (19 500 000) | - | - | - | (250) | (19 500 250) |
| Résultat de la période | | - | - | - | - | 41 694 812 | 636 | 41 695 449 |
| Au 31/12/2023 | | 30 000 000 | 145 462 902 | - | 35 401 755 | 41 694 812 | 3 122 | 252 562 591 |
| Affectation résultat de l'exercice 2023 | | - | 41 694 813 | - | - | (41 694 813) | - | (0) |
| Variation des Autres éléments du résultat Global | | - | - | - | 23 481 143 | - | - | 23 481 143 |
| QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV | | - | (65) | - | - | - | 515 | 450 |
| Distribution de dividendes | | - | (21 000 000) | - | - | - | (400) | (21 000 400) |
| Résultat de la période | | - | - | - | - | 47 295 305 | 749 | 47 296 054 |
| Au 31/12/2024 | | 30 000 000 | 166 157 647 | - | 58 882 899 | 47 295 305 | 3 986 | 302 339 837 |
| Affectation résultat de l'exercice 2024 | | - | 47 295 305 | - | - | (47 295 305) | - | - |
| Variation des Autres éléments du résultat Global | C1 | - | - | - | 18 386 216 | - | 84 | 18 386 300 |
| Distribution de dividendes | | - | (26 400 000) | - | - | - | (515) | (26 400 515) |
| Résultat de la période | | - | - | - | - | 37 140 122 | 298 | 37 140 420 |
| Au 30/06/2025 | | 30 000 000 | 187 052 952 | - | 77 269 115 | 37 140 122 | 3 853 | 331 466 042 |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et activité du groupe

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

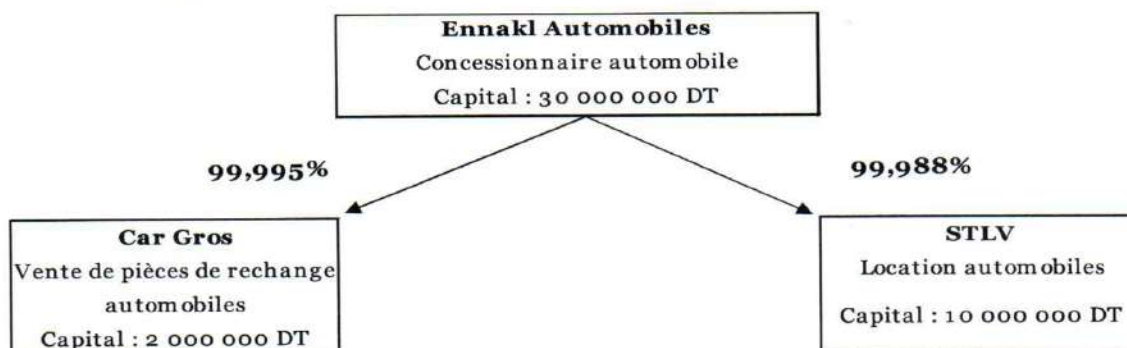
L'activité de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport neuf, le service après-vente rattaché ainsi que la commercialisation des voitures d'occasion.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société **CARGROS** est spécialisée dans la vente en gros de pièces de rechanges des voitures et autre matériel de transport des marques commercialisées à neuf par la société mère.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société mère.

Organigramme du Groupe1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 30/06/2025 s'analyse comme suit :

| Entité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| Ennakl Automobiles (Mère) | 100,000 % | 100,000 % | Intégration globale |
| CAR Gros | 99,995 % | 99,995 % | Intégration globale |
| S.T.L.V. | 99,988 % | 99,988 % | Intégration globale |

1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2025 sont les suivants :

- L'état de résultat consolidé a fait ressortir une amélioration de la marge brute, qui a enregistré une hausse de 9 486 591 TND en passant de 64 963 263 TND au 30/06/2024 à 74 449 854 TND au 30/06/2025, soit une progression de 14,60 % au premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation du taux de la marge brute de 2,49 %.
- Au terme du premier semestre de l'année 2025, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 1,12% par rapport à la même période de l'année 2024 en passant de 348 209 795 DT à 352 118 840 DT au 30 juin 2025.
- Les investissements consolidés réalisés durant le 1er semestre de 2025 se sont élevés à 6 866 224 DT contre 7 089 807 DT à la même période de l'année 2024.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »). Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité : En août 2023, l'IASB a amendé la norme IAS 21 pour aider les entités à déterminer si une devise est considérée convertible en en autre devise, et quel cours de change utiliser lorsqu'une devise est considérée comme étant non convertible (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2025) ;

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 : Prise en compte et classification des instruments financiers : En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 7 et IFRS 9 pour répondre à des questions pratiques récentes et pour ajouter des nouvelles exigences pour les institutions financières et les sociétés (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2026).
- Nouvelle norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers : Nouvelle norme qui va remplacer IAS 1 (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).
- Nouvelle norme IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Logiciels | 33,33% |
| - Constructions | 3,75% |
| - Showroom | 5 % |
| - Matériel et outillage | 10% |
| - Matériel de transport de fonction | 12,5% |
| - Matériel de transport de service | 20% |
| - Matériel informatique | 33,33% |
| - Equipements de bureaux | 10% et 15 % |
| - Agencements et aménagements | 10% |

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait, les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10 % après une année d'achat et pour chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

Pour les pièces de rechange :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
- 25 %, chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite.

La provision ne fait l'objet de reprise que lorsque les articles provisionnés sont vendus.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 1 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

| 30/06/2025 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Actifs financiers en JVAERG | | | |
| Titres cotés (Amen Bank et ATL) | 131 982 820 | - | - |
| Autres | - | - | 99 |
| Actifs financiers en JVRN | | | |
| Instruments de couverture | - | - | - |
| Passifs financiers en JVRN | | | |
| Instruments de couverture | - | - | 1 402 049 |

| 31/12/2024 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Actifs financiers en JVAERG | | | |
| Titres cotés (Amen Bank et ATL) | 113 573 076 | - | - |
| Autres | - | - | 99 |
| Actifs financiers en JVRN | | | |
| Instruments de couverture | - | - | - |
| Passifs financiers en JVRN | | | |
| Instruments de couverture | - | - | 1 663 970 |

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels il a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, le Groupe a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (note 2-17).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) La nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) L'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) L'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

| Risque | Exposition résultant de | Mesure | Management |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---|
| Risque de marché (taux de change) | Les achats étrangers | Analyse de sensibilité | Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme) |
| Risque de marché (taux d'intérêt) | Les emprunts à taux d'intérêt variables | Analyse de sensibilité | Risque non significatif |
| Risque de crédit | Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs | Analyse par âge | Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie |
| Risque de liquidité | Emprunts et autres passifs | Prévisions des flux de trésorerie | Gestion du fonds de roulement |

Actifs et passifs financiers :

| Désignation | 30 juin 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|---------------------|-------------------------|
| Créances clients | 190 007 116 | 121 472 183 |
| Autres actifs courants (*) | 2 478 019 | 1 480 708 |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 27 657 625 | 40 390 042 |
| Prêts au personnel | 1 877 769 | 1 723 290 |
| Dépôts et cautionnements | 63 092 | 37 999 |
| Avances au personnel | 223 580 | 84 640 |
| Total des actifs financiers au coût amorti | 222 307 201 | 165 188 862 |
| Actifs financiers à la JV par les AERG | 131 982 919 | 113 573 176 |
| Total des actifs financiers à la JV | 131 982 919 | 113 573 176 |

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

| Désignation | 30 juin 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|---------------------|-------------------------|
| Emprunts | 59 066 856 | 37 815 611 |
| Créditeurs et autres créditeurs divers (**) | 206 483 033 | 169 940 635 |
| Total des passifs financiers au coût amorti | 265 549 889 | 207 756 246 |
| Passifs financiers à la JV par le résultat net | 1 402 049 | 1 663 970 |
| Total des passifs financiers à la JV | 1 402 049 | 1 663 970 |

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché**a. Risque de change**

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, Le Groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM + 2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble des entités est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires. L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques :

Créances clients

| Au 30-juin-25 | Non échu et non provisionné | Echu et non provisionné | Provisionné | Total |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------|--------------------|
| Clients et comptes rattachés | 190 007 116 | - | 4 907 105 | 194 914 221 |
| Total | 190 007 116 | - | 4 907 105 | 194 914 221 |

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

| Notation | Signification de la note | 30 juin 2025 | 31 décembre 2024 |
|--------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Baa1 | Qualité moyenne inférieure | 818 464 | 1 248 258 |
| B3 | Très spéculatif | 2 273 340 | 2 779 875 |
| Caa1 | Risque élevé | 13 665 398 | 27 296 530 |
| Caa2 | Ultra spéculatif | 218 | 270 |
| Non notées | - | 1 740 806 | 1 686 353 |
| Total | | 18 498 226 | 33 011 286 |

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur les dernières notations disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

| 30 juin 2025 | Jusqu'à 3 mois | Entre 3 mois et 1 an | Entre 1 et 5 ans | > 5 ans |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------|
| Emprunts (*) | 299 124 | 1 441 150 | 1 137 609 | - |
| Effets escomptés et non échus | 56 428 770 | - | - | - |
| Total | 56 727 894 | 1 441 150 | 1 137 609 | 0 |

(*) Echéances y compris les intérêts.

| 31 décembre 2024 | Jusqu'à 3 mois | Entre 3 mois et 1 an | Entre 1 et 5 ans | > 5 ans |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------|
| Emprunts (*) | 299 123 | 1 445 975 | 1 991 172 | - |
| Billets à ordre | 8 234 608 | - | - | - |
| Effets escomptés et non échus | 26 203 092 | - | - | - |
| Total | 34 736 823 | 1 445 975 | 1 991 172 | - |

(*) Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 7 243 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

| Gestion du risque de capital | 30 juin 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|---------------------|-------------------------|
| Emprunts | 59 066 856 | 37 815 611 |
| Créditeurs et autres créditeurs divers | 206 483 033 | 169 940 635 |
| Liquidités et équivalents de liquidités | (27 657 625) | (40 390 042) |
| Dettes nettes | 237 892 264 | 167 366 204 |
| Total capitaux propres | 331 466 042 | 302 339 837 |
| Total capital | 569 358 306 | 469 706 041 |
| Gearing ratio | 42% | 36% |

4. Notes explicatives des rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

| (En dinar tunisien) | Franchise | Sites Web | Licences & Logiciels | Terrains | Constructions | Matériel informatique | Droits d'utilisation de matériel de transport (*) | Matériel de transport | Matériel et mobiliers de bureaux | Matériel et outillages | Matériel de localisation | Agencements et installations | Droits d'utilisation (**) | En cours Corporelles | Total Corporelles | Total |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------------|------------------|-------------------|-----------------------|---|-----------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| VALEURS BRUTES | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 01/01/2024 | 63 025 | 20 000 | 5 353 291 | 9 648 736 | 45 803 763 | 2 966 887 | 351 202 | 18 780 394 | 2 390 037 | 8 762 455 | 69 804 | 25 586 867 | 3 250 342 | 1 565 431 | 115 925 577 | 124 612 234 |
| Acquisitions | - | - | 154 200 | - | - | 324 618 | - | 5 533 291 | 133 042 | 480 365 | - | 796 067 | 933 018 | 6 015 523 | 13 282 906 | 14 370 124 |
| Cessions | - | - | - | - | - | - | (178 261) | (3 754 914) | - | (199 292) | - | (71 864) | - | - | (4 204 330) | (4 204 330) |
| Reclassifications | - | - | - | - | - | - | - | 239 360 | (28 785) | - | - | 28 785 | - | (239 360) | - | - |
| 31/12/2024 | 63 025 | 20 000 | 5 507 491 | 9 648 736 | 45 803 763 | 3 291 505 | 172 941 | 20 798 131 | 2 494 294 | 9 043 528 | 69 804 | 26 339 854 | 4 183 360 | 7 341 594 | 125 004 152 | 134 778 028 |
| VALEURS BRUTES | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 01/01/2025 | 63 025 | 20 000 | 5 507 491 | 9 648 736 | 45 803 763 | 3 291 505 | 172 941 | 20 798 131 | 2 494 294 | 9 043 528 | 69 804 | 26 339 854 | 4 183 360 | 7 341 594 | 125 004 152 | 134 778 028 |
| Acquisitions | - | - | 5 891 | - | 0 | 376 881 | - | 4 469 985 | 53 058 | 353 122 | - | 558 063 | 1 195 807 | 1 049 223 | 6 860 333 | 8 062 031 |
| Cessions | - | - | - | - | - | - | (86 165) | (2 651 224) | - | - | - | - | - | - | (2 737 390) | (2 737 390) |
| Reclassifications | - | - | - | - | 3 902 563 | - | - | - | - | - | - | 2 569 172 | - | (6 471 736) | - | - |
| 30/06/2025 | 63 025 | 20 000 | 5 513 381 | 9 648 736 | 49 706 327 | 3 668 387 | 86 775 | 22 616 892 | 2 547 352 | 9 396 650 | 69 804 | 29 467 090 | 5 379 167 | 1 919 082 | 129 127 096 | 140 102 669 |

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

| (En dinar tunisien) | Franchise | Sites Web | Licences & Logiciels | Terrains | Constructions | Matériel informatique | Droits d'utilisation de matériel de transport(*) | Matériel de transport | Matériel et mobilier de bureaux | Matériel et outillages | Matériel de localisation | Agencements et installations | Droits d'utilisation (**) | En cours Corporelles | Total Corporelles | Total |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|------------------|---------------------|-----------------------|---|-----------------------|---------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| AMORTISSEMENTS CUMULES | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 01/01/2024 | (63 025) | (20 000) | (3 997 425) | - | (15 970 382) | (2 311 125) | (351 202) | (4 908 112) | (1 400 340) | (6 298 853) | (69 805) | (15 733 145) | (1 163 850) | - | (47 042 965) | (52 287 265) |
| Dotation de l'exercice | - | - | (725 288) | - | (1 791 731) | (425 787) | - | (2 548 450) | (171 658) | (476 070) | - | (1 821 398) | (444 102) | - | (7 241 696) | (8 404 485) |
| Provision pour dépréciation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Reprises sur cessions | - | - | - | - | - | - | 178 261 | 2 264 893 | - | 166 896 | - | 49 303 | - | - | 2 665 955 | 2 659 353 |
| 31/12/2024 | (63 025) | (20 000) | (4 722 712) | - | (17 762 113) | (2 736 912) | (172 941) | (5 191 669) | (1 571 999) | (6 608 027) | (69 805) | (17 505 240) | (1 607 953) | - | (51 618 706) | (58 032 396) |
| AMORTISSEMENTS CUMULES | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (En dinar tunisien) | Franchise | Sites Web | Licences & Logiciels | Terrains | Constructions | Matériel informatique | Droits d'utilisation de matériel de transport (*) | Matériel de transport | Matériel et mobilier de bureaux | Matériel et outillages | Matériel de localisation | Agencements et installations | Droits d'utilisation (**) | En cours Corporelles | Total Corporelles | Total |
| AMORTISSEMENTS CUMULES | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 01/01/2025 | (63 025) | (20 000) | (4 722 712) | - | (17 762 113) | (2 736 912) | (172 941) | (5 191 669) | (1 571 999) | (6 608 027) | (69 805) | (17 505 240) | (1 607 953) | - | (51 618 706) | (58 032 396) |
| Dotation de l'exercice | - | - | (360 723) | - | (928 658) | (243 382) | - | (1 258 960) | (83 875) | (241 605) | - | (969 628) | (178 746) | - | (3 726 109) | (4 265 579) |
| Reprises sur cessions | - | - | - | - | - | - | 86 165 | 1 363 487 | - | - | - | - | - | - | 1 449 653 | 1 449 653 |
| 30/06/2025 | (63 025) | (20 000) | (5 083 435) | - | (18 690 771) | (2 980 295) | (86 775) | (5 087 141) | (1 655 874) | (6 849 632) | (69 804) | (18 474 868) | (1 786 699) | - | (53 895 162) | (60 848 322) |
| VALEURS NETTES COMPTABLES | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 31/12/2024 | - | - | 784 778 | 9 648 736 | 28 041 651 | 554 593 | - | 15 606 462 | 922 295 | 2 435 501 | - | 8 834 614 | 2 575 407 | 7 341 594 | 73 385 447 | 76 745 632 |
| 30/06/2025 | - | - | 429 946 | 9 648 736 | 31 015 556 | 688 092 | - | 17 529 751 | 891 478 | 2 547 018 | - | 10 992 222 | 3 592 468 | 1 919 082 | 75 231 934 | 79 254 349 |

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2025 à 7 025 352 DT contre 7 038 597 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Terrain | 6 839 301 | 6 839 301 |
| Immeuble bâti | 353 185 | 353 185 |
| Amortissement | (167 134) | (153 889) |
| Immeubles de placement nets | 7 025 352 | 7 038 597 |

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Revenus de l'immeuble bâti | 52 708 | 36 000 |
| Total | 52 708 | 36 000 |

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2025 à 131 982 919 DT contre 113 573 176 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | Nombre 2025 | Cours de clôture 30/06/2025 | Nombre 2024 | Cours de clôture 31/12/2024 |
|---------------------|------------------------|--|------------------------|--|
| Amen Bank | 2 770 695 | 41,860 | 2 770 695 | 36,900 |
| ATL | 2 666 921 | 6,000 | 2 666 921 | 4,250 |
| Autres | | 99 | | 99 |
| Total | | 131 982 919 | | 113 573 176 |

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 255 454 DT contre 1 336 944 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Prêts au personnel (LT) | 1 192 363 | 1 298 945 |
| Dépôt et cautionnements | 485 422 | 427 629 |
| Total | 1 677 785 | 1 726 574 |
| Provisions sur les dépôts et cautionnements | (422 331) | (389 630) |
| Total | 1 255 454 | 1 336 944 |

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 30/06/2025 et le 31/12/2024 s'analyse comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Début de période | 389 630 | 365 816 |
| Provisions constituées au cours de la période | 32 701 | 23 814 |
| Reprises sur provisions | - | - |
| Fin de période | 422 331 | 389 630 |

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2025 à 908 986 DT contre 508 985 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Avances au personnel | 223 580 | 84 640 |
| Prêts au personnel (CT) | 685 407 | 424 345 |
| Total | 908 986 | 508 985 |

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

| Au 30/06/2025 | Courant | Non-courant | Total |
|-------------------------|----------------|--------------------|------------------|
| Prêts au personnel | 685 407 | 1 192 363 | 1 877 769 |
| Avances au personnel | 223 580 | - | 223 580 |
| Dépôt et cautionnements | 0 | 485 422 | 485 422 |
| Sous total | 908 986 | 1 677 785 | 2 586 772 |
| Provisions | - | (422 331) | (422 331) |
| Total | 908 986 | 1 255 454 | 2 164 441 |

| Au 31/12/2024 | Courant | Non-courant | Total |
|-------------------------|----------------|--------------------|------------------|
| Prêts au personnel | 424 345 | 1 298 945 | 1 723 290 |
| Avances au personnel | 84 640 | - | 84 640 |
| Dépôt et cautionnements | - | 427 629 | 427 629 |
| Sous total | 508 985 | 1 726 574 | 2 235 559 |
| Provisions | - | (389 630) | (389 630) |
| Total | 508 985 | 1 336 944 | 1 845 929 |

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2025 à 169 594 549 DT contre 153 364 172 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Volkswagen | 5 896 778 | 2 133 526 |
| Volkswagen Utilitaires | 8 583 452 | 191 016 |
| Audi | 12 404 055 | 7 410 979 |
| Porsche | 4 111 077 | 5 207 422 |
| SEAT | 16 995 601 | 5 569 508 |
| SKODA | 5 973 757 | 2 458 013 |
| Renault Trucks | 6 994 107 | 13 673 147 |
| Stock de véhicules neufs encours de dédouanement | 73 885 465 | 83 075 964 |
| Stock de pièces de rechange | 33 219 815 | 28 176 764 |
| Stock de pièces de rechange encours de dédouanement | 39 546 | 1 665 525 |
| Stock de véhicules d'occasion | 4 128 440 | 5 507 255 |
| Stock MAN | 214 281 | 214 281 |
| Stock de carburants et lubrifiants | 23 726 | 29 320 |
| Total Brut | 172 470 101 | 155 312 720 |
| Provision pour dépréciation stocks | (2 875 552) | (1 948 548) |
| Total Net | 169 594 549 | 153 364 172 |

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Début de période | 1 948 548 | 2 966 495 |
| Provisions constituées au cours de la période | 932 504 | 390 626 |
| Reprises sur provisions | (5 500) | (1 408 573) |
| Fin de période | 2 875 552 | 1 948 548 |

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 190 007 116 DT contre 121 472 183 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| Effets escomptés et non échus | 56 428 770 | 26 203 092 |
| Effets à recevoir | 92 041 125 | 77 529 706 |
| Clients comptes courants | 44 134 429 | 19 967 414 |
| Clients travaux en cours | 1 196 835 | 1 246 557 |
| Clients douteux | 980 372 | 977 858 |
| Effets et chèques impayés | 132 690 | 132 077 |
| Total Brut | 194 914 221 | 126 056 704 |
| Provisions sur les clients | (4 907 105) | (4 584 521) |
| Total Net | 190 007 116 | 121 472 183 |

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Début de période | 4 584 521 | 4 905 292 |
| Provisions constituées au cours de la période | 322 584 | 352 454 |
| Reprises sur provisions | - | (673 226) |
| Fin de période | 4 907 105 | 4 584 521 |

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 9 018 287 DT contre 10 705 875 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs, avances et acomptes | 2 835 111 | 6 799 440 |
| Etat, taxation d'office | 488 795 | 488 795 |
| Produits à recevoir | 4 678 462 | 3 776 703 |
| Débiteurs divers | 80 831 | 11 029 |
| Charges constatées d'avance | 3 705 157 | 2 425 727 |
| Autres comptes débiteurs | 164 606 | - |
| Total Brut | 11 952 962 | 13 501 694 |
| Provisions sur les autres actifs courants | (2 934 674) | (2 795 819) |
| Total Net | 9 018 287 | 10 705 875 |

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2024 et le 30/06/2025 s'analyse comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Début de période | 2 795 819 | 1 937 973 |
| Provision constituée au cours de la période | 211 474 | 566 932 |
| Reclassement | - | 1 211 952 |
| Reprise sur provision | (72 620) | (921 037) |
| Fin de période | 2 934 674 | 2 795 819 |

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2025 à 27 657 625 DT contre 40 390 042 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Banques créditrices | 18 498 226 | 33 011 286 |
| Effets remis à l'encaissement | 6 748 819 | 4 564 349 |
| Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV | 13 399 | 38 111 |
| Caisses | 63 027 | 12 538 |
| Régie d'avance et accréditifs | 2 334 155 | 2 763 758 |
| Total | 27 657 625 | 40 390 042 |

C – Capitaux propres :**C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Solde au 31 décembre 2023 | 35 401 756 |
| Pertes actuarielles | (39 109) |
| Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG | 23 529 633 |
| Impôts différés sur les AERG * | (9 381) |
| Solde au 31/12/2024 | 58 882 899 |
| Pertes actuarielles | (16 381) |
| Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG | 18 409 759 |
| Impôts différés sur les AERG * | (7 077) |
| Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global | (84) |
| Solde au 30/06/2025 | 77 269 115 |

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B – PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives :**

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2025 à 59 066 856 DT contre 37 815 611 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| 30/06/2025 | Courant | Non-courant | Total |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Emprunt Amen Bank | 1 551 119 | 1 086 968 | 2 638 087 |
| Effets escomptés et non échus | 56 428 770 | 0 | 56 428 770 |
| Total | 57 979 888 | 1 086 968 | 59 066 856 |

| 31/12/2024 | Courant | Non-courant | Total |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Emprunt Amen Bank | 1 502 775 | 1 875 136 | 3 377 911 |
| Billets à ordre | 8 234 608 | 0 | 8 234 608 |
| Effets escomptés et non échus | 26 203 092 | 0 | 26 203 092 |
| Total | 35 940 475 | 1 875 136 | 37 815 611 |

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 4 246 591 DT au 30 juin 2025 contre un solde de 3 001 962 DT au 31 décembre 2024.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2025 :

| | 31/12/2024 | Remboursements | Reclassements | Nouveaux crédits | 30/06/2025 |
|---|-------------------|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Emprunt Amen Bank | | | | | |
| Non-courant | 1 875 136 | - | (788 168) | - | 1 086 968 |
| Courant | 1 502 775 | (739 824) | 788 168 | - | 1 551 119 |
| Billets à ordre et obligations cautionnées | | | | | |
| Courant | 8 234 608 | (22 214 405) | - | 13 979 798 | - |
| Effets escomptés et non échus | | | | | |
| Courant | 26 203 092 | (26 203 092) | - | 56 428 770 | 56 428 770 |
| Obligations locatives | | | | | |
| Non-courant | 3 001 962 | - | - | 1 244 629 | 4 246 591 |
| Total courant | 35 940 474 | (49 157 322) | 788 168 | 70 408 567 | 57 979 888 |
| Total Non-courant | 4 877 098 | - | (788 168) | 1 244 629 | 5 333 558 |

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

| Banque | Termes | Montant principal | Taux d'intérêt* | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--|--------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles) | 7 ans | 6 000 000 | TMM +2% | 2 006 109 | 2 495 932 |
| Emprunt Amen Bank (STLV) | 36 mois | 1 500 000 | 8,50% | 631 978 | 881 979 |
| Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles) | 90 jours | - | TMM +1,5% | - | 8 234 608 |
| Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles) | Max 90 jours | 56 428 770 | TMM +1% - TMM +1,5% | 56 428 770 | 26 203 092 |
| Total | | | | 59 066 856 | 37 815 611 |

(*) Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2025 à 554 197 DT contre 485 074 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignation | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Début de l'exercice | 485 074 | 402 114 |
| Coût des services rendus | 29 679 | 25 179 |
| Charge financière | 45 458 | 38 274 |
| Gain/perte actuarielle (OCI) | 16 381 | 39 109 |
| Remboursements | (22 395) | (19 602) |
| Fin de l'exercice | 554 197 | 485 074 |

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2025 à 6 574 415 DT contre 6 579 291 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Provisions pour litiges | 890 214 | 600 019 |
| Provisions pour autres risques et charges | 5 684 201 | 5 979 272 |
| Total | 6 574 415 | 6 579 291 |

P.4. Actifs et passifs d'impôts

Les actifs d'impôts différés nets des passifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 489 016 DT.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2025 se présente comme suit :

| Différences temporelles attribuables aux : | Ennakl | CARGROS | STLV | Total |
|---|--------------------|----------------|------------------|--------------------|
| Provisions pour départ à la retraite | 184 470 | 8 774 | - | 193 244 |
| Provisions pour litiges | 320 479 | - | - | 320 479 |
| Pertes de change latentes | 316 651 | - | - | 316 651 |
| Instruments de couverture | 504 737 | - | - | 504 737 |
| Plus-value de cession d'immobilisation ICO | 1 175 869 | 184 516 | - | 1 360 385 |
| Marge sur stocks finaux ICO | 723 700 | - | - | 723 700 |
| Contrats de location | 201 834 | - | 33 650 | 235 484 |
| Provisions sur les stocks et cautions | 783 838 | 230 315 | - | 1 014 153 |
| Total des actifs d'impôts différés | 4 211 578 | 423 605 | 33 650 | 4 668 833 |
| Gains de change latents | (1 314 521) | - | - | (1 314 521) |
| Produits à facturer | (37 004) | - | - | (37 004) |
| Provisions pour dépréciation des autres actifs courants | (65 041) | - | - | (65 041) |
| Amortissements différés | (1 282 412) | - | (480 839) | (1 763 251) |
| Total des passifs d'impôts différés | (2 698 979) | - | (480 839) | (3 179 818) |
| Solde net | 1 512 600 | 423 605 | (447 189) | 1 489 016 |

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

| Mouvements 2025 | Solde au 31 décembre 2024 | En résultat de la période | En résultat global via les AERG | Solde au 30 juin 2025 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|--|------------------------------|
| Provisions pour départ à la retraite | 167 095 | 33 227 | (7 077) | 193 244 |
| Provisions pour litiges | 316 510 | 3 968 | - | 320 478 |
| Pertes de change latentes | 114 125 | 202 526 | - | 316 651 |
| Plus-value de cession d'immobilisation ICO | 946 136 | 414 249 | - | 1 360 385 |
| Marge sur stocks finaux ICO | 727 548 | (3 848) | - | 723 700 |
| Gains de change latents | (522 385) | (792 137) | - | (1 314 522) |
| Produits à facturer | (38 897) | 1 893 | - | (37 004) |
| Instruments de couverture | 594 366 | (89 628) | - | 504 738 |
| Amortissements différés | (1 686 692) | (76 560) | - | (1 763 251) |
| Provisions sur les stocks et cautions | 661 244 | 352 910 | - | 1 014 153 |
| Provisions pour dépréciation des autres actifs courants | - | (65 041) | - | (65 041) |
| Contrats de location | 153 560 | 81 924 | - | 235 484 |
| Total | 1 432 611 | 63 482 | (7 077) | 1 489 016 |

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

| En Dinars Tunisien | 2025 |
|--|--------------------|
| Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies | 51 028 591 |
| Taux d'impôt | 36% |
| Impôt sur les sociétés (théorique) | 18 370 293 |
| Charge d'impôt exigible | 13 951 652 |
| Impôt différé | (63 482) |
| Charge d'impôt comptabilisée | 13 888 171 |
| Différence | (4 482 122) |
| Différence expliquée par : | |
| Provisions et charges non déductibles | 1 006 624 |
| Produits non imposables | (7 719 440) |
| Impôts exceptionnels et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupes | 2 230 694 |
| Total | (4 482 122) |

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

| Désignation | Montants |
|---|------------------|
| Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024 | 4 381 709 |
| Charge d'impôt exigible de 2025 | 13 951 652 |
| Paiement d'impôts en 2025 | (10 203 671) |
| Passif d'impôt courant au 30 Juin 2025 | 8 129 690 |

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2025 à 196 071 776 DT contre 154 841 022 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Fournisseurs étrangers | 177 570 454 | 144 432 264 |
| Fournisseurs locaux | 17 901 982 | 9 723 468 |
| Fournisseurs, retenues de garantie | 599 340 | 685 290 |
| Total | 196 071 776 | 154 841 022 |

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 559 837 DT contre 15 256 076 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 31/12/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charges à payer | 5 425 432 | 5 400 594 |
| Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS | 1 630 665 | 1 711 957 |
| Congés à payer | 713 465 | 609 703 |
| Etat, impôts et taxes à payer | 1 732 360 | 7 121 728 |
| Personnel, rémunérations dues | 33 160 | - |
| Autres comptes créditeurs | 113 | 96 208 |
| Assurance groupe à payer | 709 033 | 147 423 |
| Produits constatés d'avance | 148 581 | 156 463 |
| Débours sur droits de douane et cartes grises | 155 028 | - |
| Dépôts et cautionnements reçus | 12 000 | 12 000 |
| Total | 10 559 837 | 15 256 076 |

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 402 049 DT contre 1 663 970 DT au 31 décembre 2024 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2025 à 352 118 840 DT contre 348 209 795 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Ventes de véhicules neufs | 289 150 953 | 292 603 032 |
| Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants | 56 588 909 | 45 317 717 |
| Ventes de travaux atelier | 1 754 641 | 1 419 580 |
| Ventes de véhicules d'occasion | 1 690 102 | 5 885 574 |
| Locations de véhicules | 2 934 235 | 2 983 892 |
| Total | 352 118 840 | 348 209 795 |

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2025 à 277 668 985 DT contre 283 246 532 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Charge personnel direct | 1 136 272 | 2 837 909 |
| Coût des pièces de rechange et accessoires vendues | 42 325 460 | 32 828 258 |
| Coût des véhicules d'occasion vendus | 1 801 295 | 5 757 440 |
| Coût des véhicules neufs vendus | 231 266 501 | 240 816 938 |
| Travaux extérieurs | 212 454 | 326 579 |
| Dotations aux provisions sur stocks VN, VO & PR | 932 504 | 679 408 |
| Reprises sur provisions pour dépréciations sur stocks VN, VO & PR | (5 500) | - |
| Total | 277 668 985 | 283 246 532 |

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2025 à 14 893 533 DT contre 12 953 477 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Autres frais sur ventes | 2 521 606 | 2 201 872 |
| Frais de déplacements | 487 828 | 669 030 |
| Charge de personnel | 8 461 755 | 7 884 361 |
| Publicité et insertions | 2 309 411 | 1 691 091 |
| Consommables | 155 359 | 115 693 |
| Location diverses | 264 743 | 57 211 |
| Cadeaux, réceptions et restaurations | 223 000 | 33 421 |
| Honoraires | 233 008 | 78 754 |
| Impôts et taxes | 11 251 | 12 489 |
| Redevances et royalties | 225 574 | 209 555 |
| Total | 14 893 533 | 12 953 477 |

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2025 à 19 893 161 DT contre 20 033 928 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charge de personnel | 6 374 800 | 7 241 440 |
| Dotations aux amortissements | 4 278 818 | 3 697 567 |
| Impôts et taxes | 1 357 299 | 1 291 430 |
| Honoraires | 575 373 | 729 042 |
| Energie | 324 391 | 357 982 |
| Frais bancaire | 2 959 555 | 2 912 396 |
| Entretien et réparation | 706 316 | 741 564 |
| Assurance | 744 780 | 639 261 |
| Gardiennage | 338 244 | 506 224 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges (*) | - | 460 513 |
| Dotations aux provisions sur créances et autres actifs | 567 161 | 333 883 |
| Reprises de provisions pour risques et charges (*) | - | (1 479 970) |
| Reprises de provisions sur créances et autres actifs | (73 022) | (350 971) |
| Abonnement | 1 312 254 | 2 417 283 |
| Fournitures de bureaux | 65 624 | 84 958 |
| Frais de formation | 106 529 | 195 410 |
| Vêtements de travail | 29 138 | 24 784 |
| Dons et subventions | 8 500 | 20 450 |
| Frais de télécommunications | 128 552 | 151 153 |
| Autres frais administratifs | 88 848 | 59 529 |
| Total | 19 893 161 | 20 033 928 |

(*) Présentés en net parmi les autres produits au 30/06/2025.

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2025 à 2 215 675 DT contre 1 735 602 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Produits non récurrents | 189 148 | 99 143 |
| Profits sur cessions d'immobilisations | 1 138 741 | 1 192 751 |
| Location | 76 708 | 36 000 |
| Ristournes TFP | 244 291 | 205 269 |
| Remboursements d'assurance | 519 989 | 154 522 |
| Autres services | 41 923 | 47 917 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges (*) | (960 488) | - |
| Reprises de provisions pour risques et charges (*) | 965 364 | - |
| Total | 2 215 675 | 1 735 602 |

(*) Présentés en net parmi les charges administratives au 30/06/2024.

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2025 à 121 262 DT contre 938 086 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Pertes sur cessions d'immobilisations | - | 140 484 |
| Pénalités de retard et amendes douanières | 13 077 | 182 828 |
| Autres pertes | 108 185 | 612 787 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | - | 1 987 |
| Perte sur les titres de participation AFCAR | - | 4 288 238 |
| Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR | - | (4 288 238) |
| Total | 121 262 | 938 086 |

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2025 à 10 305 032 DT contre 8 679 167 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dividendes reçus | 10 076 716 | 8 524 270 |
| Intérêts créditeurs | 165 949 | 82 853 |
| Intérêts sur prêts au personnel | 61 366 | 72 044 |
| Produits nets sur placements | 1 001 | - |
| Total | 10 305 032 | 8 679 167 |

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2025 à 1 034 015 DT contre 3 622 010 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Intérêts sur comptes courants | 81 | 20 956 |
| Intérêts sur escomptes d'effets | 686 075 | 2 302 385 |
| Intérêts sur emprunts | 249 701 | 419 706 |
| Charges financières sur obligations locatives | 314 621 | 143 323 |
| Pertes/Gains sur instruments de couverture | (261 921) | 697 366 |
| Charge financière - IDR | 45 458 | 38 274 |
| Total | 1 034 015 | 3 622 010 |

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

| Désignations | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Achats consommés | 275 393 256 | 281 234 028 |
| Salaires, traitements et avantages du personnel | 15 972 827 | 17 988 494 |
| Autres charges d'exploitation | 13 212 705 | 10 629 142 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 5 695 085 | 5 882 751 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 1 368 550 | 1 303 919 |
| Honoraires | 808 381 | 758 586 |
| Total | 312 450 803 | 317 796 920 |

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2025, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILESFrais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2025, des frais d'assurance s'élevant à 1 611 968 dinars.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2025

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2025 les montants suivants (En HT) :

| Société | Ventes VN HT | Services après ventes HT |
|-----------------------|---------------------|---------------------------------|
| AMEN BANK | 131 921 | 40 200 |
| CAFE BONDIN | - | 17 206 |
| PARENIN | 1 064 683 | 26 402 |
| CAFE BEN YEDDER | 56 902 | 10 149 |
| POULINA GROUP HOLDING | - | 3 659 |
| COMAR | - | 713 328 |
| PGI HOLDING | 78 309 | 2 543 |
| AMEN SANTE | - | 4 727 |
| Clinique El Amen | - | 259 |
| Amen Investissement | 120 308 | - |
| Total | 1 452 123 | 818 473 |

Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2025 le loyer s'élève à 33 902 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 43 573 900 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 21 231 213 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2025 et financées par la société MLA :

La société MLA a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2025 pour un montant total de 1 313 611 DT HT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM +2 %

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2025 à hauteur de 489 823 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 110 185 DT au 30 juin 2025.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 02 octobre 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILE S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois. L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2025 à 3 217 103 TND.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2025 à 9 603 862 TND.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2025 à 35 000 000 EUR.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 TND HT par contrat.

Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30 juin se présentent comme suit :

| | M. Ibrahim DEBBACHE | M. Anouar BEN AMMAR | M. Laâroussi BEN YEDDER | M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE | M. Mohamed Habib LASRAM |
|--|-----------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Nature de la rémunération brute | Président du conseil | Directeur Général | Secrétaire Général | Directeur Général Adjoint | Directeur Général Adjoint |
| Rémunération brute (*) | 217 500 | 173 616 | 99 116 | 113 616 | 143 116 |

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. Au titre du premier semestre 2025, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 70 000 TND.

Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2025 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 15 000 TND.

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encouru auprès de la COMAR au 30 juin 2025 des frais d'assurance s'élevant à 115 997 DT.

C) Société filiale STLV

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 DT a été également débloquée.

Au cours du 1er Semestre 2025, la société STLV S.A a remboursé un montant de 250 000 DT et le solde en principal non encore échu s'élève à 631 978 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 34 673 DT au 30/06/2025 dont un montant de 6 914 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 3 581 DT HT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 260 DT au 30/06/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1er semestre 2025, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 557 615 DT.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2025, la société STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 031 DT HT à titre de location de véhicules. Le solde client COMAR Assurances correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 286 448 DT à titre de location de véhicules. Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 173 450 DT au 30/06/2025 contre un solde s'élevant à 215 936 DT au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société Amen santé :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société Amen Santé un montant de 3 782 DT à titre de location de véhicules. Le solde client Amen Santé correspondant chez la société STLV S.A est nul au 30/06/2025 et au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 30/06/2025, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 420 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2025 et au 31/12/2024.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

| Nature de la rémunération brute | M. Mohamed TOUMI | |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------|
| | Directeur Général Adjoint | |
| | Charge au 30/06/2025 | Passif au 30/06/2025 |
| Salaire brut (*) | 104 232 | - |

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes.

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2025 :

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2025 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

| Société | Banque | Lettre de crédit (SLOC) |
|--------------------|---------------|--------------------------------|
| Ennakl Automobiles | AMEN BANK | 33 000 000 € |
| Ennakl Automobiles | BIAT | 12 000 000 € |
| Ennakl Automobiles | UBCI | 12 000 000 € |
| Car Gros | ATTIJARI BANK | 5 200 000 € |
| Car Gros | ATB | 500 000 € |
| Total | | 62 700 000 € |

2) Engagements en Dinars Tunisiens :**AMEN BANK**

| Société | Nature | Montant au 30/06/2025 |
|--------------------|-------------------------|------------------------------|
| Ennakl Automobiles | CAUTIONS BANCAIRES | 3 217 103 |
| Ennakl Automobiles | OBLIGATIONS CAUTIONNEES | 9 603 862 |
| STLV | CAUTIONS BANCAIRES | 66 461 |
| Total | | 14 664 092 |

BIAT

| Société | Nature | Montant au 30/06/2025 |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Ennakl Automobiles | CAUTIONS BANCAIRES | 4 362 447 |
| Total | | 4 362 447 |

ZITOUNA

| Société | Nature | Montant au 30/06/2025 |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Ennakl Automobiles | CAUTIONS BANCAIRES | 15 006 |
| Total | | 15 006 |

UBCI

| Société | Nature | Montant au 30/06/2025 |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Ennakl Automobiles | CAUTIONS BANCAIRES | 5 400 |
| Total | | 5 400 |

3) Intérêts Restants à payer au 30/06/2025 :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2025 sur les crédits bancaires AMEN BANK se détaillent comme suit :

| Société | Banque | Montant du crédit | Engagements Hors Bilan à CT | Engagements Hors Bilan à LT | Total |
|--------------------|---------------|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------|
| Ennakl Automobiles | AMEN BANK | 6 000 000 | 145 375 | 42 088 | 187 463 |
| STLV | AMEN BANK | 1 500 000 | 43 780 | 8 554 | 52 334 |
| | Total | 6 000 000 | 189 155 | 50 642 | 239 797 |

4) Cautions bancaires reçues par la filiale Car Gros :

Les cautions bancaires reçues des clients de la société Car Gros S.A.R.L s'élève au 30/06/2025 à 7 145 000 TND.